

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 25 FÉVRIER 2022



N° 13/2022

Le 25 février deux mil vingt-deux à 19 Heures, se sont réunis les membres du Conseil Municipal de la Commune de St Just-en-Chaussée, à la Salle des Fêtes, sous la présidence de Monsieur Frans DESMEDT, Maire de St Just-en-Chaussée, dûment convoqués le 18 février 2022.

PRESENTS : M. Desmedt, Maire ; Mmes Bonnet, Brunet, Bourgoïn, Desmedt, MM. Dubouil, Bourgeteau, Convers, Choquet, Adjoints ; M. Rauzier, Mmes Dollez, Trézel, MM. Hamot, Moonen, Aubry, Mmes Delormel, Coulon, Flagothier, M. Berthelot, Mme Konan, MM. Rousseau, Mmes Barre et Vigne formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS REPRÉSENTÉS : Mme Delamarre par M. Rauzier, Mme Fernandes par Mme Brunet, M. Kwak par M. Aubry, M. Matron par M. Desmedt.

ABSENT EXCUSÉ : M. Lenoble.

Madame Colette DOLLEZ a été désignée par le conseil municipal, secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 28
Nombre de membres présents : 23
Nombre de suffrages exprimés : 27
Votes Pour : 27
Votes Contre : 0
Abstentions : 0

OBJET : Débat d'Orientation Budgétaire 2022.

Monsieur le Maire expose :

Vu les articles L 2312-1, L 3312-1 et L 5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi 2015-991 du 07/08/2015,

Vu le décret n° 2016-841 du 24/06/2016,

Vu la loi de programmation des finances publiques 2018-2022, notamment II de l'article 13,

Le Maire donne, conformément à la loi, les informations permettant d'organiser le débat d'orientation budgétaire 2022.

Le Conseil Municipal, par son vote, prend acte de la tenue du débat et de l'existence du rapport.

Ainsi délibéré, pour copie conforme.



Frans DESMEDT

Vice-Président du Conseil Départemental
Maire de St Just-en-Chaussée

Débat d'Orientation Budgétaire 2022

Source : Rapport Caisse d'Épargne/PLF 2022/Le Monde/INSEE/AMF

PREAMBULE :

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République – (ART) » du 6 février 1992, la tenue d'un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) s'impose aux communes et plus généralement aux Collectivités dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif et est obligatoire dans les communes de plus de 3 500 habitants.

Première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales, le débat d'orientation budgétaire est une étape essentielle de la procédure budgétaire qui permet de rendre compte de la gestion de la Ville. Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière préalablement au vote du budget primitif.

Ce rapport est prévu à l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Afin de permettre aux citoyens de disposer d'informations claires et lisibles, ce rapport doit être accessible de manière dématérialisée, site internet de la collectivité, dans un délai d'un mois après son adoption (Décret 2016-834 du 23 juin 2016).

Il est transmis au Président de la Communauté de communes dans les quinze jours qui suivent sa tenue (Décret 2016-841 du 24 juin 2016).

Il vous est proposé de revenir sur :

- Le contexte international et national
- Le Projet de Loi de de finances 2022 et son impact sur les collectivités territoriales
- Le contexte local : Bilan de l'année 2021
- Et enfin les principales orientations pour l'année 2022

CONTEXTE INTERNATIONAL ET NATIONAL

La première partie de la mandature 2020-2026, et en particulier l'exercice 2022, s'inscrivent dans un contexte économique mondial et national toujours fortement marqué par la crise sanitaire de la Covid-19 et ses conséquences économiques.

ECONOMIE MONDIALE REBONDIT MALGRE DES REPLIQUES EPIDEMIQUES

Après le repli généralisé du PIB à l'échelle mondiale provoqué par la première vague épidémique de COVID-19 au 1^{er} trimestre 2020, l'ensemble des grandes économies développées a retrouvé une croissance positive au cours de l'année 2021. L'arrivée des vaccins en début d'année et l'expérience acquise au fil des différents confinements ont permis de limiter les effets les plus néfastes pour l'activité économique. Les plans de soutien budgétaire massifs ont également largement contribué à atténuer les pertes de croissance.

Néanmoins, la reprise a été différenciée selon les régions du monde. Les Etats-Unis, qui ont débuté très rapidement leur campagne de vaccination en 2021 et qui avaient par ailleurs pris des mesures moins restrictives que l'Europe, ont redémarré plus vite que le reste du monde.

L'Europe avec également des plans de soutiens budgétaires plus hétérogènes (en fonction des capacités respectives des pays) et avec des règles sanitaires plus strictes a peiné davantage à repartir.

Enfin, la Chine a largement dépassé son niveau pré-pandémie même si son taux de croissance serait un peu plus faible que par le passé.

Par la suite, aux successives vagues de contamination qui ont touché les différents continents, se sont ajoutés d'autres obstacles qui sont venus ralentir la vigueur de la reprise.

D'une part la remontée de prix de l'énergie provoquant une accélération de l'inflation au second semestre. D'autre part des pénuries de biens intermédiaires, dont les semi-conducteurs, limitant certaines productions industrielles. Enfin une désorganisation des

chaines logistiques en conséquence des confinements, avec aussi des pénuries de main d'œuvre dans certains secteurs (transport, restauration, etc.).

Le niveau de PIB préalable à la pandémie devrait être rejoint dans la plupart des grandes économies au premier semestre 2022. Après -2,8 % en 2020, la croissance mondiale rebondirait à 5,7 % en 2021 puis, ralentirait à 4% en 2022.

EN FRANCE : VERS UN RETOUR A LA NORMALE DE L'ACTIVITE ECONOMIQUE

La croissance du produit intérieur brut (PIB) français a atteint 7 % en 2021, un bond qui ne s'était pas produit depuis cinquante-deux ans, mais qui intervient après la récession record de 2020 (- 8 %), selon l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee).

Avec un quatrième trimestre 2021 qui a connu une croissance de 0,7 %, l'économie française dépasse désormais nettement son niveau d'avant crise sanitaire.

La performance de l'économie française, qui s'annonce comme une des plus fortes de la zone euro, surpasse la prévision de l'Insee et de la Banque de France, qui tablaient sur une croissance de 6,7 % pour 2021. Cela provient notamment d'une révision à la hausse de 0,1 point de la progression du PIB lors de chacun des trois premiers trimestres de l'année, détaille l'Insee.

Toutefois, pour l'ensemble de l'année 2021, le PIB reste « 1,6 % en deçà de son niveau moyen en 2019 », ajoute l'institut, signe que 2021 ne marque pas totalement un retour à la normale pour l'économie, la première partie de l'année ayant encore été marquée par d'importantes restrictions sanitaires liées à l'épidémie de Covid-19.

En 2021, la croissance a été particulièrement portée par la forte progression de la production de biens et services (+ 7,4 %, après - 8,5 % en 2020), même si la production de biens reste sensiblement en retrait par rapport à son niveau moyen de 2019.

La consommation des ménages, pénalisée au premier semestre par les restrictions sanitaires, n'a renoué avec son niveau d'avant la crise qu'à la toute fin de l'année, et enregistre une

hausse de 4,8 % sur l'ensemble de 2021 (– 7,2 % en 2020). Mais sur l'ensemble de 2021, elle reste inférieure à son niveau moyen de 2019.

L'investissement des ménages (immobilier...), des entreprises et des collectivités, en rebond de 11,6 %, dépasse, lui, largement son niveau de 2019. Enfin, le commerce extérieur contribue légèrement à la croissance, même si, en moyenne annuelle, les exportations et les importations demeurent en 2021 à un niveau particulièrement dégradé, respectivement inférieures de 8,5 % et 5,5 % à leur niveau moyen de 2019. On constate ainsi un déficit énorme des exportations par rapport aux produits importés.

LES ALEAS ECONOMIQUES

La particularité du contexte économique international et national demeure dans l'incertitude des prévisions accentuée par les aléas majeurs, tous liés directement ou indirectement à la crise sanitaire et à ses conséquences économiques :

- l'évolution de la pandémie de coronavirus, non seulement en France, mais également dans l'ensemble des pays européens et du monde. A ce jour, et bien que la situation semble s'améliorer fortement dans les pays à haute couverture vaccinale, la pandémie n'est pas terminée, et est donc toujours susceptible de générer des perturbations sanitaires, économiques et sociales qu'il est impossible de prévoir ;

- le caractère ponctuel/conjoncturel ou structurel de la forte poussée inflationniste constatée au cours de l'année 2021, particulièrement pour ce qui concerne les prix de l'énergie ;

- la confiance des acteurs économiques dans l'avenir (ménages, entreprises), ainsi que l'ampleur et le caractère durable de leurs éventuels changements de comportements à l'issue de cette situation inédite (à titre d'exemple, le choix des ménages d'utiliser, ou non, tout ou partie du surcroît d'épargne constaté depuis 2020 sera déterminant pour la poursuite de la reprise économique en 2022 ; de la même manière, l'éventualité d'une inflation durable

pourrait éroder la confiance des ménages – Concernant l'industrie automobile, la situation économique est nettement en baisse en raison de la crise des semi-conducteurs) ;

- la situation économique et géopolitique internationale, avec notamment des tensions protectionnistes déjà présentes avant la crise, et exacerbées par cette dernière (relations commerciales entre la Chine et les Etats-Unis, la mise en œuvre du Brexit, les relations complexes avec la Russie (crise entre la Russie et l'Ukraine) et leurs conséquences sur le prix du gaz en Europe, etc.).

PROJET DE LOI DE FINANCES 2022

« Un budget de relance et d'investissement, mais aussi de normalisation ». Le projet de loi de finances (PLF) pour 2022 détaille un budget qui doit mettre fin au « quoi qu'il en coûte » et qui met l'accent sur « le réarmement régalien de la France ».

VERS UNE ECONOMIE PLUS DURABLE ET PLUS VERTE

- Soutenir tous les ménages dans leurs travaux énergétiques avec le dispositif «MaPrimRénov»
- Accélérer la rénovation énergétique des bâtiments publics
- Améliorer la qualité de l'air
- Développer les énergies renouvelables et décarboner l'industrie

POUR SUIVRE LA MISE EN ŒUVRE DES PRIORITES DU QUINQUENNAT

- Réarmer les missions régaliennes de l'État, avec un effort renouvelé pour le budget de la défense conformément à la loi de programmation militaire 2019-2025 ; en soutenant la police et la gendarmerie avec une hausse du budget des forces de sécurité
- Soutenir la jeunesse :
 - Objectif de 200 000 jeunes en mission de service civique en 2022.
 - Accompagner les jeunes dans la reprise de l'activité sportive avec le Pass'Sport,
 - Mettre en œuvre le plan « 1 jeune 1 solution »
 - La prime à l'apprentissage est prolongée de 6 mois, soit jusqu'au 30 juin 2022.
- Soutenir l'activité et l'emploi
 - Mettre en œuvre une fiscalité favorable à l'activité et à l'emploi
 - Renforcer la compétitivité des entreprises par une diminution de leur charge fiscale
- Accompagner les personnes fragiles et précaires
Renforcement de la prise en charge des élèves en situation de handicap et une réforme du calcul de l'Allocation Adultes Handicapés

- Soutenir l'égalité entre les femmes et les hommes : priorité donnée à la lutte contre les violences conjugales avec une augmentation des capacités d'hébergement pour les femmes victimes de violence.

PRINCIPALES MESURES POUR LES COLLECTIVITES LOCALES

- Dotations stables

La dotation globale de fonctionnement (DGF) sera maintenue à son niveau des années précédentes. Celle-ci restera donc stable à hauteur de près de 26,8 milliards d'euros, tandis que les concours financiers à destination des collectivités progresseront de 525 millions d'euros, « à la faveur de la compensation des dernières réformes de la fiscalité locale ».

- Dsil : abondement de 350 millions d'euros

Le PLF 2022 maintient le niveau des soutiens à l'investissement, via la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et la dotation de soutien à l'investissement local (Dsil) à hauteur de 2 milliards d'euros. En plus, un abondement exceptionnel de 350 millions d'euros de cette dernière viendra soutenir l'investissement local afin de financer les contrats de relance et de transition écologique (CRTE), et accompagner les collectivités face à l'augmentation des prix des matières premières et à une éventuelle réévaluation des montants prévisionnels des marchés publics.

- Hausse de la péréquation

Afin de porter une attention particulière aux collectivités les plus fragiles, les crédits de dotation de solidarité urbaine et rurale sont augmentés de 95 millions d'euros chacune.

** **

**

De nombreuses incertitudes pèsent sur l'avenir, en particulier dans quelles mesures l'Etat, endetté à hauteur de 2 500 Mds € (soit 115% du PIB), envisage-t-il de rembourser cette dette ?

Il dispose de peu de marge de manœuvre :

- Hausse des impôts ? la France est déjà très fiscalisée (le plus au monde)
- Hausse des prix – Inflation ?
- Baisse des subventions versées aux Collectivités locales ?

CONTEXTE LOCAL

BILAN DE L'ANNEE 2021

(Chiffres provisoires au 2 février 2022 dans l'attente du compte de gestion)

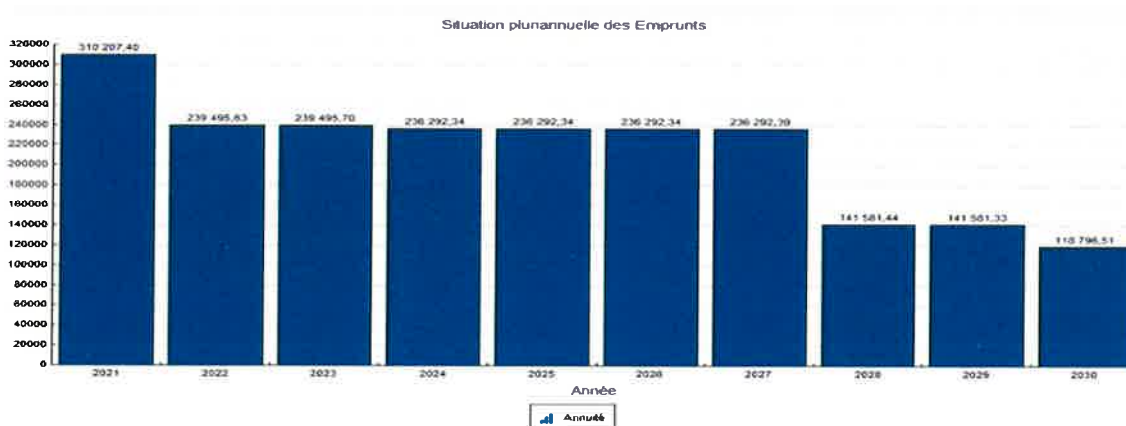
Exécution Budgétaire		Dépenses	Recettes	
Réalisation de l'exercice 2021	Section de fonctionnement	6 364 891,23	6 908 501,34	
	Section d'investissement	1 089 355,06	1 390 607,55	
		+	+	
Résultat reporté de 2020 sur 2021	Report en section de fonctionnement	0,00	2 887 775,18	
	Report en section d'investissement	823 599,68	0,00	
			=	=
	TOTAL	8 277 845,97	11 186 884,07	
Reste à réaliser à reporter en 2022	Section d'investissement	180 170,62	124 579,20	
Résultat cumulé	Section de fonctionnement	6 364 891,23	9 796 276,52	
	Section d'investissement	2 093 125,36	1 515 186,75	
	TOTAL CUMULE	8 458 016,59	11 311 463,27	

Le résultat 2021 dégage un excédent de 2 853 446,68 € net.

La situation financière est saine avec une section de fonctionnement excédentaire qui permet de dégager de l'autofinancement et ainsi de financer une grande partie des dépenses de la section d'investissement.

La section d'investissement est par ailleurs peu impactée par le remboursement de la dette. L'annuité de la dette (remboursement du capital + intérêts) ne cesse en effet de diminuer depuis 2016.

Néanmoins, pour l'instant, il n'y a pas d'évolution positive sur les excédents cumulés.



- En 2024 : 236 292 € (prévision)
- En 2023 : 239 496 € (prévision)
- En 2022 : 239 496 € (prévision)
- En 2021 : 307 390 €
- En 2020 : 346 915 €
- En 2019 : 351 030 €
- En 2018 : 383 099 €
- En 2017 : 409 412 €
- En 2016 : 410 051 €

L'encours de la dette au 1^{er} janvier 2022 est de 1 673 857 € contre 1 911 793 € au 1^{er} janvier 2021.

ORIENTATIONS POUR L'ANNEE 2022

Nous souhaitons comme les années précédentes, et encore plus cette année, proposer une gestion réfléchie. Pour cette année 2022, nous continuerons d'agir pour améliorer la qualité de vie de la population.

Décider des investissements, conforter les grands axes afin de maintenir les services à la population et la bonne qualité de vie des Saint Justois, tout en maîtrisant la fiscalité et le budget, tels doivent être les points forts de la politique municipale de notre ville.

LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

➤ Centre de vaccination

Le centre de vaccination COVID poursuivra sa mission de santé publique jusqu'à la fin du mois d'avril. Ce centre nous l'avons demandé, voulu car la santé des habitants de notre ville est primordiale. Le centre, porté par la collectivité a un impact financier non négligeable. En effet, la commune doit fournir l'ensemble du matériel médical et logistique pour faire fonctionner ce centre. Le remboursement des frais avancé est attendu sous réserve d'une signature de convention avec l'ARS. Le coût de 100 000 € par an est remboursé à 50% par l'ARS, la commune doit en supporter au moins 50 000 €.

➤ L'environnement et les espaces publics

En 2022, la collectivité poursuit l'étude sur le projet de bassin aquatique. Mais la conjoncture post-covid, la hausse du prix des énergies, les nouveaux coûts d'inflation nous guident vers une nouvelle orientation. La réflexion menée invite à modifier le projet vers une piscine de plein air avec plage aménagée et ludique.

L'année 2022 verra également la création d'un nouveau cimetière et deux nouvelles plateformes de 15 cases seront installées dans le colombarium de l'ancien cimetière.

La révision du PLU se poursuit pour le mettre en conformité avec les lois Grenelle de l'Environnement. Et, un Schéma de gestion des eaux pluviales valant zonage viendra compléter l'étude en cours.

Nous poursuivrons en 2022 notre programme de reprise des voiries et trottoirs et continuons d'équiper nos rues de mobiliers urbains.

Et comme annoncé dans notre programme, nous planterons cette année 150 arbres fruitiers supplémentaires, (programme de 1000 arbres sur 6 ans)

Les équipements sportifs seront rénovés voire améliorés : la piste d'athlétisme sera réhabilitée et l'éclairage complété. Les tennis extérieurs ont fait l'objet d'une étude par la Fédération Française de tennis et un programme pluriannuel pourra être envisagé pour la réfection des deux terrains extérieurs et l'installation d'un éclairage. Un bowl devrait être implanté aux abords du skatepark/pumptrack.

La municipalité envisage l'acquisition, en copropriété avec le CCAS, du bâtiment situé 25 rue de Beauvais « blues picard ». Cet immeuble situé en plein cœur de la collectivité est vacant depuis de nombreuses années. Situé au cœur de la ville, face à l'église, cet édifice a une valeur historique et symbolique pour de nombreux Saint Justois. La collectivité souhaite redonner à cet espace toute la place qu'il mérite au centre bourg, en y installant notamment des étals pour favoriser le commerce de proximité, les circuits courts pour les producteurs locaux, mais également en faire un lieu de lien social.

Les services à la population

Des ateliers de prévention seront de nouveau organisés par le CCAS afin de sensibiliser le public Saint Justois sur différents thèmes : réduire ses consommations d'énergie, atelier sur les chutes domestiques pour les Séniors ... La commission Action sociale reprogramme des sorties pour 2022 : visite des Hortillonnages, de la Baie de Somme...

Malgré la situation épidémique, le pôle jeunesse poursuit ses activités pour toujours satisfaire et distraire un public toujours nombreux, par l'organisation de manifestations éducatives et ludiques. Pour la 4^{ème} année consécutive, un camps inter-association – stage sportif- sera organisé pendant les congés de toussaint, favorisant la rencontre de différentes associations sportives saint justoises.

La municipalité renouvellera cette année encore son programme d'embauche de jeunes durant l'été pour des périodes de 15 jours et continuera d'accueillir tout au long de l'année de nombreux stagiaires. Les bacheliers avec mention se verront comme les années précédentes récompensés.

La collectivité envisage l'aménagement, à l'intérieur de l'école V. Haury, d'un accueil périscolaire et d'un point de restauration pour les élèves de cette école.

➤ Numérique

Afin d'améliorer le service au citoyen et de sécuriser les données d'état-civil, la commune met en place la numérisation des registres d'Etat-civil. Désormais la collectivité est équipée du logiciel COMEDEC (COMmunication Electronique des Données de l'État Civil) qui permet l'échange dématérialisé des données de l'état civil entre différents services comme les préfectures, notaires, mairies...

Les administrés ont accès à un logiciel unique d'inscription périscolaire / centre de loisirs et cantine, pour faciliter les démarches, plus intuitif pour les parents et plus facile d'utilisation pour les agents communaux.

Depuis le 1^{er} janvier 2022, les demandes d'autorisation d'urbanisme se font par voie dématérialisées.

La ville s'est dotée d'un nouveau site Internet et d'une nouvelle page Facebook plus conviviale, plus dynamique, plus intuitive...outil essentiel de communication pour rendre la communication envers nos administrés plus de façon complète, transparente et réactive

La crise sanitaire de la Covid19 et la mise en place de la continuité pédagogique sont venues mettre en exergue l'impérieuse nécessité de mettre en place un socle numérique de base pour le premier degré. Dans ce cadre, il est envisagé d'équiper les écoles primaires, dans un premier temps d'un tableau numérique par école.

➤ La sécurité

L'objectif de la municipalité est de réduire le sentiment d'insécurité de la population tout en garantissant la tranquillité publique pour l'ensemble des Saint Justois.

Le programme pluriannuel d'investissement et de renouvellement de la vidéoprotection se poursuit cette année : conformément aux prescriptions du référent sécurité de la gendarmerie nationale, des nouvelles caméras seront installées aux entrées de ville et dans certains sites ciblés. L'équipement de la Police Municipale se poursuit également avec l'achat de pistolet électrique à impulsion type Taser.

Une réflexion devra être menée cette année pour sécuriser l'accès aux locaux communaux et en particulier la Mairie pour l'installation d'une porte coulissante dans le hall de la Mairie pour contrôler l'accès à l'étage, et un changement des fenêtres par des vitres type Securit.

En 2022, l'ensemble des classes de nos écoles et lieux communs (bibliothèque, salle de motricité, périscolaire...) est équipé de détecteurs de CO2.

DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT RAISONNEES

Les principales dépenses d'investissement pour cette année porteront sur :

➤ Bâtiment :

- Achat de bâtiment « blues picard »
- Réfection de bâtiments communaux
- Installation de solutions acoustiques dans la cantine Bogaert
- Purificateur d'air dans les écoles
- Climatisation de la salle des fêtes
- Aménagement d'un périscolaire et point de restauration à l'école Valentin Haüy

➤ Voirie :

- ECF rue Madeleine Blin
- ECF rue du Ernest Mercier
- ECF rue des Vignes
- Réfection partielle de la rue Aristide Briand
- Quartier de Boutavent (1^{ère} tranche)
- Gravillonnage accès clinique vétérinaire, chemin de Brunehaut, chemin de Boutavent

➤ Equipements sportifs et ludiques :

- Piscine de plein air
- Création d'un bowl
- Tribune et buts amovibles de foot au terrain synthétique
- Eclairage du tennis extérieur

➤ Matériel :

- Matériel technique : équipement thermique, matériels d'espaces verts...
- Achat d'un quad électrique type Jobber avec benne
- Achat d'un tableau numérique pour chaque école élémentaire
- Matériel pour les activités organisées par le pôle jeunesse
- Matériel SONO
- Matériel dans les écoles (tables, chaises...)

CONCLUSION

La population de notre ville continue d'augmenter avec 6100 habitants au 1^{er} janvier 2022 ; parallèlement à cela, tous les services pour les habitants suivent une courbe ascendante pour garder un très bon niveau de services à la population.

La maîtrise des dépenses de fonctionnement s'avère de plus en plus délicate, et incite à plus de rigueur, surtout avec la suppression progressive de la taxe d'habitation, dont la compensation à long terme n'est pas avérée et plusieurs mesures qui viennent impacter la réalisation du budget prévisionnel 2022 :

- La hausse du coût de l'énergie et la poussée inflationniste
- L'incertitude sur l'évolution de la crise sanitaire
- Les mesures sur la revalorisation des grilles indiciaires des agents de catégorie C et la prise en compte de l'accélération des carrières des agents de catégorie C d'un an.
- Et à plus long terme, mais qui doit être dès à présent évoqué, la mise en œuvre d'une participation obligatoire des employeurs en matière de prévoyance à compter du 1er janvier 2025 (20%) et d'une participation obligatoire en matière de santé à partir du 1er janvier 2026 (50%).

Grâce à une gestion rigoureuse, la ville peut, et doit, continuer des opérations d'investissement sur la commune et s'assurer sur chaque investissement qu'il ne va pas générer trop de nouvelles dépenses de fonctionnement. Après 4 années sans emprunt, la commune envisage cette année de contracter un prêt à hauteur de 300 000 € pour financer les projets structurels et ainsi garder un source d'autofinancement satisfaisante.

Dans ce même objectif, la collectivité sollicitera les principaux partenaires afin d'obtenir des subventions d'investissement (Etat, Conseil Départemental, Conseil Régional...) et des fonds de concours auprès de la communauté de communes.

Suite aux impacts très négatifs de l'après-Covid sur le fonctionnement, la hausse significative du prix de l'énergie, l'augmentation du coût salarial, le coût sanitaire ... la municipalité fera le choix cette année d'augmenter les taux d'imposition de 2,5%, sachant que les impôts n'ont pas subis de hausse depuis 8 ans.

Ces orientations budgétaires serviront de base à l'élaboration du budget primitif 2022.